

Des actions de prévention plutôt que de réparation

Eric Dumontet, Secrétaire général-adjoint du Syndicat des sylviculteurs du Sud-ouest

Afin de prévenir les dégâts sur les peuplements forestiers reconstitués, un « observatoire régional forêt-cervidés » rassemble tous les acteurs aquitains (y compris l'administration) et aboutit à un partage des données sylvicoles et cynégétiques,

Au regard de l'important effort de reboisement de l'Aquitaine, quels sont les besoins des sylviculteurs en amont par rapport aux cervidés ?

L'équilibre forêt-gibier du massif des Landes de Gascogne est une préoccupation importante du syndicat des sylviculteurs du Sud-ouest, SSSO.

De nombreuses raisons :

- un contexte à venir fragile de reboisements importants, suite à la tempête Klaus, particulièrement propice à un déséquilibre,
- une expérience plutôt négative d'augmentation des dégâts post-tempête 1999 en Médoc,
- une diminution importante du nombre de chasseurs en 15 ans, (90 000 chasseurs, la fédération la plus importante de France),
- une population de cervidés en très forte augmentation, depuis 12 ans, avec un fort taux de reproduction.

Avez-vous une évaluation du coût des dégâts en Aquitaine ?

Pour le constat des dégâts zones post-tempête 1999, un important travail de recueil d'informations sur le terrain -environ 600 000 données- a alimenté une base de données de l'observatoire départemental après 1999 en Gironde. Cela répondait à un besoin d'un état des lieux commun partagé entre sylviculteurs et chasseurs, avec l'application de protocoles mis au point par le Cemagref: ceci a permis de quantifier les

dégâts, de préciser ce qui était viable ou pas. Si l'évaluation économique du coût des dégâts est plus difficile à réaliser, cette étude nous a quand même permis de montrer que le taux moyen d'abroustissement courant était de 64 % sur la commune d'Hourtin, alors qu'il est habituellement à 8 % en moyenne sur les communes de référence ayant une pression cynégétique normale.

Quelle a été l'action du syndicat pour anticiper ces problèmes ?

Après discussions, notre syndicat avait 2 solutions pour agir :

- soit la procédure d'indemnisations, soit la régulation et notamment l'augmentation des plans de chasse.

La procédure complexe (par décret du 14 mars 2008) de demande d'indemnisation nous semble insuffisante au regard de la gestion de la population de cervidés; cela serait plutôt le résultat d'un échec de notre politique. Nous souhaitons, dans le cadre du Syndicat des sylviculteurs du Sud-ouest, agir en prévention plutôt qu'en réparation. Notre objectif n'étant pas, dès lors d'obtenir une indemnisation des dégâts mais de limiter les dégâts à un niveau acceptable pour une gestion économique de notre forêt. De plus, le syndicat a dû gérer des dossiers complexes de solde de subvention bloquée, suite à des contrôles de la DDTM. Des propriétaires ont été contraints d'autofi-

nancer des reconstitutions et regarnir, suite aux mortalités de plants dus au gibier.

La régulation revient à agir sur les plans de chasse: le SSSO est présent aux commissions départementales de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS) afin que les attributions soient conformes à l'équilibre sur ce grand territoire de chasse, avec un effort particulier ponctuel sur zone de reboisement. **Notre discours ne demande pas l'éradication des cerfs, ni le « 0 » dégâts.**

Cet équilibre est défini clairement dans le code de l'environnement: la population de gibier doit être conforme aux objectifs de gestion sylvicole durable, permettant des reboisements et une gestion correcte rentable, en laissant une présence normale de gibier.

C'est très important: **ce n'est pas à la forêt de s'adapter à la présence du gibier! Au contraire, il est important de maintenir le niveau de population de cervidés à un niveau compatible avec l'activité économique de la forêt qui reste une priorité.**

Quelles sont les actions de prévention des dégâts mises en place ?

À Hourtin dans le Médoc, les interventions sur les plans de chasse concernent 4 000 ha pour 200 cerfs/an: la population baisse à peine tous

les ans. Pourtant en Médoc, 1 200 cerfs par an sont prélevés depuis plusieurs années !

Le SSSO a coordonné un double travail :

- faire augmenter les plans de chasse ; or, ils sont réalisés à 95 % en quelques journées de chasse. Souvent le monde de la chasse sous estime les problèmes liés aux dégâts. C'est à nous forestiers de fournir les informations, en notant que nous ne faisons pas pression financièrement par des indemnités.

- lors des attributions, nous insistons pour une prise de conscience en demandant des efforts particuliers pour prélever plus de femelles.

Il est préférable de travailler avec les chasseurs pour une augmentation ponctuelle et localement ciblée. La fourniture d'une cartographie en ligne des boisements est en cours ; celle, qui concerne déjà les zones de nettoyage et reboisement, est actualisée par commune. Chaque président d'ACCA connaît ainsi précisément la zone sensible pour accentuer ponctuellement la pression dans ces zones sensibles, pendant quelques années, jusqu'à la 1^{re} éclaircie.

Nous sommes d'autant plus légitimes pour demander la réalisation du plan de chasse, qu'il n'y a pas le plus souvent de rémunération de chasse aux forestiers ! En effet, la majorité du massif, depuis la loi Verdeille est en ACCA, sauf dispositions particulières en fonction de la surface. Les forestiers ont donc concédé leur droit de chasse aux chasseurs, sans rémunération financière, ce qui entraîne pour ces derniers une responsabilité supplémentaire sur l'équilibre agro-sylvo-cynégétique.

Quelles sont vos attentes ou souhaits sur la gestion sylvo-cynégétique ?

Nos Itinéraires de reboisement comprennent une grille de densité classique. Ce protocole précise la densité obligatoire présente avant la 1^{re} éclaircie, ainsi qu'un seuil d'alerte. Les propriétaires s'engagent sur des densités en 1^{re} éclaircie, et ont besoin des subventions pour cet investissement de reboisement post-tempête. Cela appuie notre discours sur la cohérence et l'efficacité des crédits publics. Nous demandons une pression sur le gibier conforme aux objectifs de production sylvicole.

Malheureusement, certains sylviculteurs modifient leurs itinéraires à cause de la présence de gibier : ils augmentent la densité de plantation de 1250 à 1500 tiges/ha, comprenant une part pour le gibier. Mais cela ne limite pas les risques, et les dégâts peuvent être identiques.

Le GIP ATGeri a mis au point le dispositif d'une plateforme de transfert de données, d'échanges entre les sylviculteurs et les chasseurs. Une déclaration de dégât entraînera un suivi cartographique et un relevé de terrain. C'est un atout supplémentaire par rapport à l'estimation de la pression des populations.

La force de l'observatoire est la réactivité, les déclarations sont traitées en temps réel. Différents partenaires régionaux se sont impliqués dans le dispositif, comme l'ONF.

La grande victoire en Aquitaine est le réel dialogue avec les chasseurs.

Bien sûr, cela représente un investissement en temps conséquent pour le SSSO.

La diminution du nombre de chasseurs et les accidents routiers liés au gibier nous préoccupent (la Gironde est le 1^{er} département pour les accidents de la route liés au gibier !). ■

L'étude, menée en 2008* par l'Observatoire Gironde, sur les plantations de pin maritime sur 5 communes du Médoc permettait de dégager une tendance : si la situation du niveau de cheptel de l'époque n'évoluait pas à la baisse, sur les 6902 ha reboisés ou à reboiser, environ 5460 ha auraient plus de 20 % de tiges fourchues et environ 1600 ha auraient plus de 20 % de tiges écorcées. Le seuil maximum de 20 % ayant été défini pour caractériser un peuplement à l'avenir compromis.

Des troubles de gestion immédiats sont prévisibles pour la conduite des peuplements, ainsi qu'une dégradation de la qualité des bois mis en marché, assortie d'une réfaction sur le prix du stère ou du m³ notamment lors des premières éclaircies.

Avantage ou inconvénient, le pin maritime a, lorsqu'il n'est pas totalement éliminé par arrachage, la capacité de réagir à la dent du gibier. Il s'ensuit alors toute une série d'incertitudes sur la gestion à adopter et les travaux de rattrapage à engager.

Contrairement à ce que l'on pense, la perte financière ne se fait pas uniquement ressentir au moment des récoltes, éclaircies ou coupes rases. Elle est également immédiate, étant liée aux coûts de toutes les interventions rendues indispensables, pour redonner autant que faire se peut, un avenir au peuplement impacté.

Pour une réussite du reboisement, lorsque ce n'est pas la reconstitution pure et simple de la totalité de la parcelle, des regarnis sont réalisés avec toutefois la même incertitude sur le résultat. De même des dégagements supplémentaires, pour permettre au pin de s'affranchir de la concurrence, sont effectués souvent avec hésitation. Cette intervention a l'inconvénient de présenter une nouvelle fois le plant à la dent du gibier. Pour la qualité du peuplement, des tailles de formation, qui n'auraient jamais été envisagées, sont réalisées pour éliminer les fourches et malformations. Enfin un surcoût est à prévoir pour le marquage des éclaircies. Le pin maritime a une bonne capacité de cicatrisation, la désignation des arbres à prélever demande plus d'attention et s'avère donc plus longue.

* Évaluation et perception des dégâts de cervidés sur 5 Communes du Médoc/Hourtin-Naujac sur Mer-Lesparre Médoc-Saint Germain d'Estueil-Saint Laurent de Médoc (MAAPAR-DRAAF-DDAF/SSSO-Maison de la Forêt/FDC Gironde/CRPF Aquitaine/ONF)